



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 04.10.2021

Numéro de publication: BH07-0000002527

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation en faveur du personnel de Imeta S.A. en liquidation

Organisation concernée:

Fondation en faveur du personnel de Imeta S.A. en liquidation

CHE-109.774.574

c/o: Ruth Dreyfuss

rue des Vingt-deux-Cantons 53

2300 La Chaux-de-Fonds

Contexte:

Par décision du **27 septembre 2021**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation en faveur du personnel d'Imeta S.A. en liquidation**, dont le siège est à **La Chaux-de-Fonds**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, en liquidation, c/o Mme Ruth Dreyfuss, Rue des Vingt-deux-Cantons 53, 2300 La Chaux-de-Fonds. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 27 septembre 2021.

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne